

## **ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, SOCIO-ÉDUCATIFS, SANITAIRES, SOCIAUX ET CULTURELS DES ASSOCIATIONS**

### **BÉNÉFICIAIRES**

Associations sportives, socio-éducatives, sanitaires, sociales (hors associations tarifées, type opérateur ESMS<sup>1</sup>) et culturelles.

### **CRITÈRES DE RECEVABILITÉ**

- Acquisition d'équipements et de matériels à vocation sportive, socio-éducative, sanitaire, sociale et culturelle,
- Construction, rénovation, extension, mise en accessibilité des équipements sportifs, socio-éducatifs, sanitaires, sociaux et culturels,
- Acquisition de véhicule(s) (neuf ou occasion).

### **MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE**

**Taux de 20 %** d'une dépense subventionnable comprise entre **5 000 € et 150 000 € TTC**.

- Pour la mise en accessibilité : dépense subventionnable minimum de **3 000 € TTC**.
- Pour l'acquisition de véhicule(s) : taux de **50 %** d'une dépense subventionnable comprise entre **3 000 € et 25 000 € TTC** (dans la limite d'une aide tous les 3 ans).

### **PIÈCES À FOURNIR**

- Note de présentation,
- Devis,
- Plan de financement,
- Plans (en cas de travaux).

### **DÉPÔT DE LA DEMANDE**

Demande d'aide à déposer en ligne sur <https://subventions.morbihan.fr> avant le démarrage des travaux.

#### Contact :

Direction de l'action territoriale et de la culture - Service de l'action territoriale  
Hôtel du département  
2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 - 56009 Vannes cedex  
Tél. : 02 97 54 80 26

---

<sup>1</sup> ESMS : établissements sociaux et médicaux sociaux